

Modernisation de la réglementation des semences

*Une feuille de route à suivre pour
le système de semences du Canada*

Au sujet de l'ACPS

Nous certifions :

+1,25

million d'acres

64

Espèces différentes

+2 000

variétés différentes

Nous sommes :

- ▶ Un chef de file mondial respecté de la certification des semences fondée sur la science
- ▶ Nous appuyons l'innovation, les nouvelles technologies et la croissance du secteur des semences du Canada
- ▶ La plus importante organisation de semences du Canada qui représente plus de 3 100 producteurs de semences et 2 500 entreprises semencières dans 8 provinces du Canada
- ▶ Régis par un conseil d'administration composé de producteurs de semences, de conseillers des gouvernements provinciaux et d'autres experts du secteur afin d'assurer la transparence et l'engagement des intervenants



2

L'ACPS est l'autorité nationale de certification des cultures de semences du Canada. Nous sommes une organisation non partisane, apolitique et sans but lucratif. Nous ne sommes pas un groupe de défense ou de pression.

L'ACPS administre l'un des plus importants systèmes de certification des cultures semencières au monde, certifiant chaque année plus de 1,2 million d'acres de plus de soixante types de cultures différentes.

Nous sommes une organisation basée sur les membres qui compte plus de 3 100 producteurs de semences membres et 2 500 entreprises de production de semences. Les semences sélectionnées ou certifiées sont cultivées dans huit provinces différentes du Canada.

Nous sommes dirigés par un conseil d'administration composé de producteurs de semences, de conseillers des gouvernements provinciaux et d'autres experts du secteur des semences. Nous travaillons également en étroite collaboration avec sept filiales régionales et provinciales, qui contribuent à assurer une forte participation de la base à notre organisation.

Ce que nous faisons



La certification des cultures de semences ne cerne pas tout à fait la mesure réelle du rôle de l'ACPS au sein du secteur.

Premièrement, en tant qu'autorité nationale de la certification des cultures de semences au Canada, nous nous associons au gouvernement pour assurer l'exécution du système canadien de certification des cultures de semences. L'ACPS a ce pouvoir délégué en vertu de la *Loi sur les semences* et du *Règlement sur les semences* du gouvernement fédéral. Le système national de certification des semences procure confiance, traçabilité

et transparence alors que la semence est multipliée à partir de la semence de Sélectionneur jusqu'à la semence Certifiée.

L'ACPS élabore et maintient les normes de certification des cultures de semences et établit les normes en matière de pureté variétale. Nous collaborons continuellement avec l'industrie afin de nous assurer que ces normes sont à jour, harmonisées à l'échelle internationale et incorporent les nouvelles technologies.

Nous offrons des services de perfectionnement professionnel afin d'accroître les connaissances et les compétences du secteur, d'agréeer les producteurs de semences et de fournir un système de reconnaissance professionnelle pour les sélectionneurs de végétaux. Ces fonctions aident à s'assurer que le secteur des semences dispose des personnes, compétences et connaissances requises pour un système de semences de prochaine génération.

En tant que pays qui mise beaucoup sur le commerce international, l'ACPS représente et appuie les intérêts du Canada au sein de l'Association of Official Seed Certification Agencies, que l'on appelle couramment l'AOSCA, qui est axée sur l'Amérique du Nord, et des Systèmes des semences de l'OCDE qui sont davantage axés sur le monde.

L'ACPS fait également la promotion du système de certification des semences du Canada et de l'importance de notre secteur des semences – tout en maintenant les valeurs de base de notre organisation, soit intégrité, imputabilité, transparence, collaboration et respect.

Saviez-vous?



d'aliments
consommés partout
dans le monde
commencent par une
semence

Pourquoi le faisons-nous?

Pour en faire profiter tous les Canadiens!

Les producteurs de semences sont au cœur du secteur semencier. La qualité et les variétés novatrices de semences sont essentielles à un secteur agricole et agroalimentaire durable et prospère.

Nous nous associons au gouvernement dans l'intérêt supérieur du Canada – en assurant que les aliments du Canada sont **salubres**, que notre chaîne d'approvisionnement agricole est **sécuritaire** et que nos agriculteurs ont une très grande **confiance** en la semence qu'ils achètent et sèment.



4

La semence est le fondement des systèmes alimentaires à l'échelle mondiale. Il existe un dicton selon lequel neuf bouchées sur dix d'aliments commencent par une semence. Nos producteurs de semences sont au cœur du secteur des semences du Canada et produisent des semences de qualité de variétés novatrices essentielles à un secteur agroalimentaire durable et prospère.

À titre d'organisation, nous nous associons au gouvernement dans l'intérêt public de tous les Canadiens. Il s'agit de s'assurer qu'au Canada les aliments sont salubres, que notre chaîne d'approvisionnement

agricole est sécuritaire et que nos agriculteurs ont une très grande confiance en la semence qu'ils achètent et sèment.



Qu'est-ce que la certification des semences?

La certification des semences procure l'innovation de la sélection végétale aux agriculteurs et à l'industrie alimentaire

- ▶ Système indépendant de l'assurance de la qualité par des tiers qui fait en sorte que la pureté mécanique et variétale, l'identité et la germination sont maintenues
- ▶ Une solide assise à valeur ajoutée pour le secteur agroalimentaire du Canada



La certification des semences est :

- 1. Assurance de l'identité génétique :**
L'ACPS évalue l'identité et la pureté variétales d'une culture de semences en fonction d'une inspection par un inspecteur de cultures de semences agréé de l'ACIA
- 2. Assurance de la qualité :**
Les lots de semences sont échantillonnés et analysés par des parties autorisées par l'ACIA afin d'assurer la germination et la pureté mécanique de la semence

de semences

5

La certification des semences est un système qui fait en sorte que l'innovation de la sélection végétale est fournie depuis le sélectionneur de végétaux jusqu'à l'industrie alimentaire en passant par les agriculteurs. La certification des semences procure une vérification par des tiers reconnue mondialement quant à l'identité et à la pureté des variétés.

Comme tous les autres dans le monde, le système de certification des semences du Canada est un programme indépendant d'assurance de l'identité et de la qualité exécuté par des tiers qui donne une solide assise à valeur

ajoutée pour la production agricole et le secteur agroalimentaire.

L'objectif de la certification des semences est de produire des semences de grande qualité dont on connaît l'identité génétique tout en s'assurant que la pureté mécanique et variétale est maintenue et accessible aux agriculteurs. Autrement dit, lorsque vous achetez une semence pédi­grée, vous connaissez la variété et vous savez qu'elle respecte les normes de pureté mécanique et variétale et de germination.

Au Canada, les cultures de semences sont inspectées par des inspecteurs agréés par l'ACIA qui font rapport à l'ACPS. Cette dernière évalue ces rapports et certifie des cultures qui répondent aux exigences de l'ACPS. La semence qui reçoit la certification de l'ACPS peut être échantillonnée et analysée par des parties agréées par l'ACIA afin d'assurer la germination et la pureté mécanique de la semence.

ACIA ou ACPS : Qui fait quoi?

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

- ▶ Administre et applique la *Loi sur les semences* et le *Règlement sur les semences*
- ▶ Enregistre les variétés
- ▶ Supervise l'inspection des cultures de semences pédiées
- ▶ Agrée les établissements semenciers
- ▶ Agrée les laboratoires d'analyse de semences
- ▶ Agrée les échantillonneurs, les analystes et les classificateurs

Association canadienne des producteurs de semences (ACPS)

- ▶ Organe de certification des cultures de semences du Canada
- ▶ Établit les normes en matière de pureté variétale
- ▶ Reconnaît les sélectionneurs de végétaux et agrée les producteurs de parcelles
- ▶ Approuve la semence de Sélectionneur et Select
- ▶ Fournit un système de traçabilité des semences pédiées
- ▶ Procure CertiSem, une plateforme numérique utilisée par tous les intervenants du secteur des cultures de semences



6

Le système de certification des semences du Canada se fonde sur une relation spéciale public-privé entre l'ACIA et l'ACPS, qui est rendue possible grâce à l'autorité déléguée de l'ACPS. Cette autorité déléguée confère des responsabilités et des rôles clairs tant à l'ACPS qu'à l'ACIA.

À un niveau élevé, l'ACIA est l'autorité nationale désignée du Canada en matière de certification des semences.

À un niveau plus détaillé, l'ACIA :

- Administre et applique la *Loi sur les semences* et le *Règlement sur les semences*

- Enregistre les variétés
- Supervise l'inspection des cultures de semences pédigrées
- Agrée les établissements semenciers
- Agrée les laboratoires d'analyse des semences
- Agrée les échantillonneurs, les analystes et les classificateurs

Alors qu'à l'ACPS, à titre d'organe de certification des cultures de semences du Canada, nous :

- Certifions les cultures de semences
- Établissons les normes en matière de pureté variétale
- Reconnaissons les sélectionneurs de végétaux et agréons les producteurs de parcelles
- Approuvons les semences de Sélectionneur et Select, le rôle joué par l'ACIA à l'égard des classes officielles de certification qui sont Fondation, Enregistrée et Certifiée
- Fournissons un système national de traçabilité des semences pédigrées
- Procurons CertiSem, une plateforme numérique utilisée par tous les intervenants du secteur des cultures de semences.

Qu'est-ce que la Modernisation de la réglementation des semences?

La Modernisation de la réglementation des semences (MRS) est un examen exhaustif du *Règlement sur les semences* afin de :

- ▶ le rendre adaptable et souple pour tenir compte des futures avancées techniques et innovations scientifiques
- ▶ rendre le système plus simple, plus facile à utiliser et mieux harmonisé avec les pratiques modernes
- ▶ maintenir la qualité, la confiance et la fiabilité
- ▶ renforcer la protection des consommateurs
- ▶ jeter l'assise d'un solide système de semences canadien pour des années à venir

La MRS est dirigée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, avec l'appui d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Tout le secteur agroalimentaire du Canada dépend d'un approvisionnement fiable de semences de grande qualité dont l'identité est assurée.

7

L'ACPS a été et continuera d'être active au sein des équipes de travail et du Groupe de travail sur la MRS. Nous sommes encouragés par la vaste représentation et participation des intervenants au sein de ce cadre de travail de la MRS et nous sommes impatients de lire les rapports finaux des équipes de travail.

À quoi ressemble la MRS?



Un système de certification des semences modernisé devrait :

- ▶ S'adapter rapidement aux changements technologiques et aux demandes du marché
- ▶ Assurer des règlements sur la certification des semences transparents et fondés sur la science
- ▶ Permettre une expérience simple et efficace pour l'utilisateur
- ▶ Mettre la technologie à profit afin de créer un système efficient et efficace qui s'intègre facilement dans les chaînes d'approvisionnement et les marchés mondiaux



Un système de certification des semences modernisé ne devrait PAS :

- ▶ Accroître le fardeau administratif
- ▶ Minimiser le rôle des producteurs et des petites et moyennes entreprises dans le système
- ▶ Créer des obstacles à l'innovation
- ▶ Miner la confiance du public et la réputation du système de semences du Canada
- ▶ Faire passer les intérêts privés avant le bien public

Au moment où l'ACPS se rapproche de la MRS, nous sommes guidés par ce à quoi devrait ressembler un programme de certification des semences modernisé.

Un programme de certification des semences moderne devrait s'adapter rapidement aux changements, créer un niveau équitable pour tous les intervenants, être transparent et fondé sur la science, être simple à naviguer et mettre à profit les nouvelles technologies.

Un programme de certification des semences moderne ne devrait pas accroître le fardeau administratif, créer des

obstacles pour les petites et moyennes entreprises et l'innovation, miner la confiance du public et faire passer les intérêts privés avant le bien public.

Bien que le processus de MRS concerne plus que tout simplement la certification des semences, ces principes s'appliquent également aux autres domaines visés par la MRS.

Pourquoi la MRS est importante pour vous?

La réglementation des semences a une incidence sur :

- ▶ votre accès à une nouvelle génétique des semences
- ▶ votre capacité d'influencer les changements futurs dans le système
- ▶ votre fardeau administratif
- ▶ vos investissements en R et D dans le secteur des semences

▶ La semence certifiée **C'EST** votre affaire

9

Les règlements sur les semences peuvent avoir une incidence sur votre accès à une nouvelle génétique des semences, votre rôle dans le système, votre fardeau administratif et les investissements que vous avez faits dans le secteur des semences. En fin de compte, pour la plupart d'entre vous, la semence Certifiée C'EST votre affaire. Les diapositives suivantes décrivent comment l'ACPS bâtit un avenir qui aura une incidence positive sur votre entreprise.

La vision de l'ACPS pour la certification des semences

- ▶ Nous sommes **fiers** de notre **bilan** comme **partenaire** fiable de la réglementation et nous souhaitons en faire davantage au nom de l'agriculture canadienne
- ▶ Nous voyons un avenir qui accepte la numérisation par le biais d'un **guichet unique** pour les services de certification des semences et qui est axé sur le renforcement de la gouvernance et les partenariats
- ▶ Les politiques de la MRS devraient **renforcer** le système national de certification des semences du Canada et encourager l'innovation

10

Comme organisation, l'ACPS est fière de son bilan comme partenaire fiable de la réglementation et souhaite en faire davantage au nom de l'agriculture canadienne.

Notre vision de l'avenir est un solide système national de certification des semences qui :

- Encourage l'innovation
- Procure un guichet unique numérique pour tous les services de certification des semences
- Est axé sur une solide gouvernance et de solides partenariats

Processus actuel de certification des semences



Certification des cultures de semences :

ACPS	ACIA
Autorité en matière de normes relatives à la pureté variétale et la culture des semences	Autorité en matière d'inspection des cultures de semences

Certification des semences :

ACIA
Autorité en matière d'inspection des cultures de semences, y compris une entente avec Semences Canada (auparavant ICS) pour la vérification des ESA et des laboratoires

En ce qui a trait à la MRS, une des principales positions de l'ACPS est que nous sommes prêts à assumer plus de pouvoirs délégués de la part du gouvernement du Canada dans le système de certification des semences. Pour bien comprendre ce que cela signifie, nous devrions prendre quelques minutes pour expliquer comment l'actuel système de certification des semences est conçu et exécuté.

L'actuel programme de certification des semences du Canada est fragmenté en deux domaines distincts : la certification des cultures de semences pour assurer

l'identité et la pureté variétales, et la certification des semences pour assurer la qualité des semences.

Comme on l'a expliqué plus tôt, l'ACPS détient les pouvoirs relatifs à la certification des cultures de semences et l'ACIA détient ceux qui ont trait à la certification des semences.

Au sein du cadre de la certification des cultures de semences, l'ACPS exploite déjà un système numérique de bout en bout qui inclut les processus de demande et d'inspection ainsi que la certification des cultures de semences.

Au sein du cadre de la certification des semences, l'ACIA détient les pouvoirs concernant le traitement, l'échantillonnage, l'analyse et l'étiquetage et elle a conclu des ententes avec Semences Canada, auparavant l'ICS, pour la vérification des établissements semenciers et des laboratoires d'analyse des semences agréés.

La dernière révision importante du *Règlement sur les semences* a eu lieu il y a plus de 25 ans et nous savons que les changements peuvent mener à un système de certification des semences plus efficient et efficace.

Processus futur de certification des semences



Certification des semences :

ACIA	ACPS		
Autorité ultime et surveillance de la certification des semences	Conserve l'autorité à l'égard des normes de pureté variétale et de la certification des cultures de semences	Autorité élargie concernant l'inspection des cultures de semences et la certification des semences	Poursuit son entente avec Semences Canada concernant la vérification des ESA et des laboratoires

L'ACPS à titre d'autorité nationale désignée pour gérer toutes les fonctions liées à la certification des semences au nom du gouvernement.

12

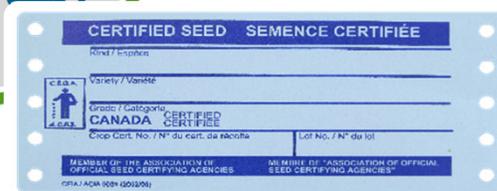
Lorsque nous envisageons l'avenir, nous voyons un processus de certification des semences rationalisé, efficient et transparent – l'ACPS étant l'autorité nationale désignée pour gérer toutes les fonctions de la certification des semences au nom du gouvernement.

Avant de poursuivre, il est important de clarifier que nous n'envisageons pas que la surveillance indépendante par des tiers du processus de certification des semences changera de façon radicale. Oui, il y aura des possibilités d'intégrer les nouvelles technologies et les preuves à venir par le biais de mécanismes comme l'incorporation

par renvoi, mais en ce qui concerne la valeur FONDAMENTALE de la certification des semences, nous n'entrevoions pas de changements radicaux – surtout compte tenu de nos engagements envers des organisations internationales comme l'AOSCA et l'OCDE. La principale différence concerne la FAÇON dont le système est administré.

Dans ce modèle à venir, nous maintenons que l'ACIA doit être l'ultime autorité et assurer la surveillance de la certification des semences. Toutefois, lorsqu'il s'agit de la certification des semences, l'ACPS devrait être le principal point de contact pour le secteur semencier. L'ACPS demeurerait l'autorité en ce qui concerne les normes de pureté variétale et la certification des cultures de semences et notre autorité devrait être élargie de façon à inclure les inspections des cultures de semences et la certification des semences. Selon ce modèle futur, les ententes conclues avec Semences Canada concernant les vérifications des ESA et des laboratoires se poursuivraient.

Autorité déléguée élargie



Nous souhaitons être l'autorité déléguée nationale qui gère toutes les fonctions de la certification des semences au nom du gouvernement.

Des secteurs semenciers établis comme ceux des Pays-Bas (NAK), de la France (SEMAE), de l'Angleterre (NIAB) et de l'Afrique du Sud (SANSOR) ont tous délégué les fonctions de certification des semences à un seul organisme de l'industrie.

Aucun pays au monde n'a d'organismes de certification des semences qui se font concurrence.



13

En résumé, l'ACPS souhaite être l'autorité déléguée nationale qui gère toutes les fonctions de la certification des semences au nom du gouvernement.

À l'échelle mondiale, des modèles semblables sont actuellement en place dans les secteurs semenciers établis comme les Pays-Bas, la France, l'Angleterre et l'Afrique du Sud. Dans ces exemples, le gouvernement a désigné un seul organisme comme étant l'autorité déléguée nationale pour la certification des semences.

Guichet unique pour les services de certification des semences

L'avenir est au numérique. Notre vision de l'avenir comprend un guichet unique numérique pour la certification des semences et une plateforme des profils de variétés.

Destiné à :

- ▶ Simplifier les processus
- ▶ Réduire le fardeau et les coûts
- ▶ Éliminer les exigences relatives aux données en double/redondantes
- ▶ Décloisonner les silos d'information
- ▶ Accélérer le flux de l'information et la prise de décisions

14

Un des principaux systèmes à valeur ajoutée que l'ACPS prévoit développer au cours de sa transition à l'autorité déléguée nationale pour la certification des semences, c'est un guichet unique pour les services de certification des semences.

À l'heure actuelle, les renseignements/documents au sein du secteur des semences sont fragmentés et un utilisateur doit naviguer sur plusieurs sites pour terminer la certification des semences. C'est comme aller à la banque et devoir se présenter à trois guichets différents pour payer votre carte de crédit, votre hypothèque et

faire le paiement pour votre voiture. Il s'agit d'un système inefficace en ce moment et avec un guichet unique numérique, nous voulons donner accès à tous les documents de réglementation des semences sur une plateforme facile à utiliser.

Avec le guichet unique, nous visons à :

- Simplifier les processus
- Réduire le fardeau et les coûts
- Éliminer les exigences relatives aux données en double/redondantes
- Décloisonner les silos d'information

Et accélérer le flux de l'information et la prise de décisions

Guichet unique pour les services de certification des semences

Fournir :

- ▶ Un accès sécuritaire fondé sur les profils des utilisateurs
- ▶ Des perspectives exploitables et en temps opportun
- ▶ Des renseignements propres aux variétés
- ▶ Des formulaires, demandes, normes, règlements, etc.
- ▶ Des documents d'appui et les résultats d'analyses

On estime que les économies de temps et de coûts pour l'industrie associées à l'adoption d'un guichet unique et d'une plateforme des profils de variétés varient entre 1,5 et 2,5 millions de dollars par année.

15

À l'ACPS, nous sommes bien placés pour offrir ce guichet unique numérique grâce à notre plateforme CertiSem actuelle. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, CertiSem est la plateforme numérique mise au point par l'ACPS et actuellement utilisée par 4 000 intervenants de la certification des cultures de semences. Les utilisateurs actuels de la plateforme comprennent des sélectionneurs de végétaux, des producteurs de semences, des entreprises semencières, des inspecteurs et l'ACIA. La plateforme peut être élargie de façon à intégrer d'autres intervenants du secteur des semences et des processus opérationnels.

Par le biais du guichet unique, nous visons à fournir :

- Un accès sécuritaire fondé sur les profils des utilisateurs
- Un accès à des formulaires, demandes, normes, règlements et documents d'appui
- Des renseignements propres à des variétés
- Des perspectives exploitables et en temps opportun.

En adoptant un guichet unique numérique et une plateforme des profils de variétés, on s'attend à ce que l'industrie économise en temps et en coûts de recherche entre 1,5 et 2,5 millions de dollars par année.

Positions de l'ACPS sur l'enregistrement des variétés et l'utilisation des noms de variétés

Nous appuyons un système officiel d'enregistrement des variétés qui est flexible et qui répond aux besoins d'une agriculture moderne

- ▶ L'ACIA devrait continuer d'administrer l'enregistrement des variétés
- ▶ La liste des espèces assujetties à l'enregistrement des variétés devrait être **incorporée par renvoi**, ce qui permet :
 - l'enregistrement de la variété et la certification des semences de nouvelles espèces et de nouveaux types;
 - de discontinuer le processus parallèle du Formulaire 300 de l'ACPS
- ▶ L'utilisation des noms de variétés devrait continuer d'être limitée aux semences certifiées
 - assure confiance et transparence dans le marché et respecte les pratiques exemplaires internationales
 - Politique « Une variété, un nom »

Dans un autre ordre d'idées, nous voulons saisir cette occasion pour vous faire part de nos réflexions et de nos positions sur d'autres discussions stratégiques importantes qui sont actuellement en cours dans le cadre de la MRS – à commencer par l'enregistrement des variétés et l'utilisation des noms de variétés.

À un niveau élevé, nous appuyons un système officiel d'enregistrement des variétés qui est flexible, qui répond aux besoins de l'agriculture moderne et qui est administré par l'ACIA.

L'enregistrement des variétés offre une proposition de valeur unique à l'agriculture canadienne. Il est donc important de le maintenir. Cela ne signifie pas le statu quo. Nous savons qu'il peut être amélioré. C'est ce que nous allons préconiser dans le cadre de la MRS.

Un des aspects du processus actuel d'enregistrement des variétés que nous aimerions voir changer a trait à la liste des espèces qui sont assujetties à l'enregistrement des variétés. À l'heure actuelle, la liste est intégrée aux règlements, ce qui rend l'ajout de nouvelles espèces très difficile. Au cours des 20 dernières années, l'ACPS a dû mettre sur pied un système parallèle de reconnaissance des variétés, que l'on surnomme le processus du Formulaire 300, afin de donner un cadre pour les variétés de nouvelles espèces devant être certifiées. Le chanvre industriel et le soya de qualité alimentaire sont des exemples d'espèces qui n'ont pas été admissibles à l'enregistrement des variétés jusqu'à maintenant. À l'avenir, nous aimerions voir l'incorporation par renvoi utilisée pour mettre à jour la liste des espèces assujetties à l'enregistrement des variétés.

L'ACPS recommande fortement que les exigences relatives à l'utilisation des noms de variétés demeurent et soient limitées aux semences certifiées. Les exigences actuelles relatives à l'utilisation des noms de variétés assurent confiance et transparence dans le marché et respectent

les pratiques exemplaires internationales. Un autre enjeu est la politique « une variété, un nom » qui empêche qu'une variété soit vendue sous plusieurs noms différents – favorisant une fois de plus confiance et transparence dans le système de semences du Canada.



En ce qui a trait à la semence commune, l'ACPS appuie une approche améliorée de la réglementation et de la gestion de la semence commune.

Il est important de souligner que lorsque l'ACPS parle de la semence commune, nous faisons référence à la vente commerciale de semences communes et non aux semences conservées à la ferme.

L'ACPS comprend qu'une approche universelle ne fonctionnera pas dans le cas de la semence commune et c'est la raison pour laquelle nous avons deux

recommandations fondées sur l'espèce. Dans le cas de la semence commune des céréales, des légumineuses et des oléagineux, il devrait y avoir une surveillance plus serrée et il faudrait respecter des normes minimales de pureté et de germination.

Pour ce qui est de la semence commune d'espèces agricoles à petites graines, nous estimons qu'elles devraient être échantillonnées, analysées et classifiées par des personnes autorisées à le faire, comme on le fait actuellement pour la semence pédiée.

L'ACIA demeure l'autorité ultime

L'ACIA demeure l'autorité ultime du système des semences pour :

- ▶ Maintenir la crédibilité et la réputation internationales du Canada
- ▶ Investir dans l'appui scientifique, la conformité et les relations internationales
- ▶ Élaborer des initiatives de politiques stratégiques et intégrer les priorités « de l'ensemble du gouvernement » dans le Programme des semences
- ▶ Maintenir et améliorer l'enregistrement des variétés
- ▶ Appliquer à la semence pédigrée la poursuite des restrictions relatives aux noms des variétés
- ▶ Donner des assurances aux pays étrangers, surveillance par des tiers, confiance dans la semence canadienne de qualité, et prévisibilité pour les investissements par les créateurs de variétés, y compris les organisations de producteurs

La surveillance gouvernementale donne à l'acheteur des assurances, assure la confiance internationale dans les systèmes de semences et de cultures du Canada, et une confiance accrue du consommateur dans l'innovation de la sélection végétale

18

Lorsqu'on en vient aux positions décrites aujourd'hui, il est important de réitérer que nous croyons que l'ACIA doit demeurer l'ultime autorité concernant les semences et la certification des semences au Canada. Bien que le secteur privé effectue la plus grande partie du travail quotidien, la responsabilité et l'imputabilité du gouvernement garantissent la confiance dans tout le système. Cela est particulièrement pertinent dans un marché mondial; lorsque des enjeux surviennent qui exigent un dialogue de gouvernement à gouvernement, il est inestimable que ce soit le gouvernement qui appuie le système. Pour l'avenir, nous estimons que les ressources

gouvernementales auraient la plus forte incidence dans les domaines de la science, de la politique stratégique, de l'application de la loi et des relations internationales.

Ce que cela signifie pour vous

Notre vision de la Modernisation de la réglementation des semences signifiera une :

- ▶ Réduction du fardeau administratif par le biais de l'approche du guichet unique
- ▶ Amélioration de la tenue de dossiers numériques sécuritaire, de l'établissement de rapports et du partage d'outils
- ▶ Obtenir les avantages publics d'un système de certification des semences officiel national au profit du secteur agroalimentaire du Canada
- ▶ Appuyer les petites et moyennes entreprises afin d'assurer un système de livraison de semences certifiées résilient et concurrentiel
- ▶ Normes et procédures de certification des semences pratiques, efficaces et à jour
- ▶ Approches de la surveillance réglementaire fondées sur la gestion du risque et axées sur les données
- ▶ Un secteur réglementé de la semence commune
- ▶ Confiance continue dans la semence certifiée et soutenue dans le système de semences du Canada

La semence certifiée *C'EST* votre affaire

19

Maintenant, qu'est-ce que cela signifie pour vous? Au moment où l'ACPS s'engage dans le processus de la MRS, nous mettons l'accent sur un solide système national de certification des semences. Nous envisageons un avenir où l'ACPS devient l'autorité désignée nationale qui régit toutes les fonctions de la certification des semences au nom du gouvernement.

À titre d'autorité désignée nationale, l'ACPS mettra en place des systèmes, des politiques et des normes pour :

- Réduire le fardeau administratif par le biais d'un

guichet unique numérique

- Appuyer un système de certification des semences concurrentiel et résilient
- Habilitier des normes et des procédures de certification des semences modernes, efficaces et harmonisées

Cela, conjointement avec un secteur des semences communes réglementé, assurera une confiance continue en la semence certifiée et un système de semences prospère.

Questions / Discussion



Balayez pour
télécharger l'exposé
de principes de
l'ACPS sur la MRS

20

Nous sommes au beau milieu du processus de MRS et des décisions relatives aux possibilités de changements devront être prises. En fin de compte, nous voulons une réglementation rationalisée et pratique. Nous voulons être conscients de conséquences inattendues – nous ne voulons pas perdre la qualité ou la confiance dans le système. Il s'agit d'améliorer la traçabilité, la transparence, l'information, la qualité et la confiance dans le système, tout en améliorant l'expérience de l'utilisateur. La voie à suivre prend forme et au cours de la prochaine année, des décisions clés seront prises. À quoi ressemblera le système de semences de prochaine

génération? L'ACPS a sa vision de ce à quoi il devrait ressembler – qu'aimeriez-vous voir?